R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

UNIVERSITE DES ANTILLES

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613–1 ;
Vu l'arrêté du 21 janvier 2019 relatif à l'accréditation de l'UNIVERSITE DES ANTILLES l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par M. CARL LAMOUREUX, né le 31 janvier 1990 à LE LAMENTIN (972) en vue de son inscription au Diplôme d'Etudes Spécialisées en dermatologie et vénéréologie ;
Vu les procès–verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le **DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES** en dermatologie et vénéréologie
mention très bien
est délivré à M. **CARL LAMOUREUX**

au titre de l'année universitaire 2019–2020
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 23 août 2022

Le titulaire

N° UANTIY 15712769
/2022201904003

Le président de l'Université des Antilles

Pr. Michel GEOFFROY

Le recteur de la région académique,
Chancelier des universités

Christine GANGLOFF–ZIEGLER

ACADEMIE DE LA GUADELOUPE
RECTORAT